

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 783

19 avril 2006

SOMMAIRE

AD Consult, S.à r.l., Mamer	37545	Leavenworth Properties S.A., Luxembourg	37544
Ados Corporation S.A., Luxembourg	37571	Lilliwyte S.A.H., Luxembourg	37570
Ados Corporation S.A., Luxembourg	37571	LTC International S.A., Luxembourg	37566
(L')Africaine de Développement S.A., Luxembourg	37565	Maison A. Kayser-Elcheroth, S.à r.l., Junglinster ..	37576
Armstral Finance S.A.H., Luxembourg	37567	Matériel Elwe Service Co, S.à r.l., Luxembourg ..	37563
Barsa S.A.H., Luxembourg	37563	Melitor Equity S.A., Luxembourg	37574
Binter S.A., Luxembourg	37567	Mobigolf S.A., Luxembourg	37563
Bockfelsen Holding S.A., Luxembourg	37565	Mosel International S.A., Luxembourg	37538
Brixen S.A., Luxembourg	37573	Mosel International S.A., Luxembourg	37538
Cable & Wireless Luxembourg S.A., Luxembourg ..	37569	Mosel International S.A., Luxembourg	37543
Cameli & Co Finance (Holding) S.A., Luxembourg ..	37572	Nico Dunes S.A., Luxembourg	37571
Cameli & Co Finance (Holding) S.A., Luxembourg ..	37572	Nico Dunes S.A., Luxembourg	37571
Close Protection Investments S.A., Luxembourg ..	37570	Nico Dunes S.A., Luxembourg	37571
Cortina Holding S.A., Luxembourg	37569	Nordea Investment Management Fund, Sicav, Luxembourg-Findel	37576
DTM Luxembourg S.A., Bertrange	37547	NS-Management S.A., Luxembourg	37574
E.P.H. S.A., Luxembourg	37561	Participaciones Ibero Internacionales, S.à r.l., Luxembourg	37564
Elwe Location, S.à r.l., Luxembourg	37562	Pinelands Marine Panama S.A., Luxembourg	37548
Entreflor S.A., Luxembourg	37569	Profoot S.A., Bertrange	37561
Ermita, 61 S.A., Luxembourg	37538	Progrès Familial S.A., Luxembourg	37568
Faita S.A., Luxembourg	37565	(Le) Saumur, S.à r.l., Luxembourg	37581
Fiduciaire Launach S.A., Luxembourg	37584	SF Motta S.A., Luxembourg	37565
Fiduciaire Launach S.A., Luxembourg	37584	(Le) Sires S.A., Luxembourg	37562
Fresenius Medical Care MDF S.A., Bereldange ..	37567	Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.C.A., Luxembourg	37570
G.I.D. S.A., Mamer	37545	Synthèses Appliquées, S.à r.l., Mamer	37545
Green Forest S.A., Luxembourg	37574	Tenderlian S.A., Luxembourg	37547
Hawk International Holdings S.A., Luxembourg ..	37572	Tissart S.A., Luxembourg	37568
Hawk International Holdings S.A., Luxembourg ..	37573	Tornet S.A., Luxembourg	37573
HD Invest, S.à r.l., Mamer	37545	Travhydro Echafaudages S.A., Steinsel	37567
Holinvest S.A.H., Luxembourg	37563	Tucla S.C.I.	37544
Holmani S.A.H., Luxembourg	37581	UBX (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	37562
Hovemag S.A., Mamer	37546	Unzen S.A.H., Luxembourg	37563
Joan Services S.A., Mamer	37544	Vrokolux, S.à r.l., Luxembourg	37546
Jupiter S.A.H., Luxembourg	37570	Vrokolux, S.à r.l., Luxembourg	37547
Key Business Services S.A., Luxembourg	37562	Vulcano S.A.H., Luxembourg	37562
Koike S.A., Mamer	37546		
L.C.T. S.A., Mamer	37544		

MOSEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 45.157.

Scindée en:

MOSEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 113.488.

ERMITA, 61 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 113.489.

L'an deux mille et cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MOSEL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 557 du 23 novembre 1993. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Emile Schlesser de Luxembourg en date du 5 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1149 du 13 novembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Karin Reuter, employée privée, L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Francini, employée privée, L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation des actionnaires de la société à scinder à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1) c) d) et e), conformément à l'article 296 de la loi sur les sociétés.

2. Approbation et réalisation de la scission de la société dans le sens de l'article 307 de la loi sur les sociétés commerciales par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'universalité du patrimoine actif et passif de la société, sans exception ni réserve, à deux sociétés anonymes à constituer sous les dénominations de MOSEL INTERNATIONAL S.A. et ERMITA, 61 S.A., avec siège à Luxembourg, sur le vu du projet de scission publié conformément aux dispositions légales.

3. Approbation de la répartition des actifs et passifs de la société scindée aux sociétés nouvelles conformément au projet de scission du 14 novembre 2005.

4. Approbation de la constitution des sociétés nouvelles et établissement de leur statut.

5. Rapports du réviseur d'entreprises sur l'apport en nature aux sociétés nouvelles.

6. Nominations statutaires et décharge aux organes de la société.

7. Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les actionnaires de la société dont scission, déclarant avoir parfaite connaissance de la situation financière de la société, décident à l'unanimité de renoncer, conformément à l'article 296 de la loi sur les sociétés commerciales, à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1) c), d) et e) de la loi sur les sociétés, qui requièrent respectivement l'établissement, par le conseil d'administration, d'un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant le projet de scission d'un point de vue juridique et économique, et l'établissement d'un rapport d'un expert indépendant portant sur la scission, et prévoient que les actionnaires ont le droit de prendre connaissance au moins un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la scission d'un récent arrêté comptable, du rapport du conseil d'administration et du rapport de l'expert indépendant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver et de réaliser le projet de scission de la société à scinder dans le sens de l'article 307 de la loi sur les sociétés commerciales, par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'universalité du patrimoine actif et passif de la société, sans exception ni réserve, à deux sociétés anonymes à constituer sous les dénominations respectivement de MOSEL INTERNATIONAL S.A. et ERMITA, 61 S.A., toutes deux avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, sur le vu du projet de scission tel que publié, conformément aux dispositions

légales, au Mémorial C numéro 1281, du 26 novembre 2005, et ce moyennant attribution aux actionnaires de la société scindée d'actions des sociétés à constituer nouvellement conformément au projet de scission tel que publié.

Tous les actionnaires reconnaissent expressément que les documents prévus à l'article 295 et auxquels il n'a pas été renoncé conformément à la première résolution, ont été mis à leur disposition dans les délais prévus par la loi.

La présente scission est faite en référence à la directive 90/434/CEE du Conseil du 23 juillet 1990.

Troisième résolution

L'assemblée approuve la répartition et l'apport des actifs et passifs de la société scindée aux sociétés nouvelles telle que proposé dans le projet de scission, sur base de la situation arrêtee au 30 septembre 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve la constitution des sociétés nouvelles et leurs statuts tels que proposés dans le projet de scission et requiert le notaire d'acter authentiquement ces statuts comme suit:

I.- MOSEL INTERNATIONAL S.A.

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de MOSEL INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à six millions trente-huit mille sept cent soixante-quinze euros (6.038.775,00 EUR) représenté par deux cent quarante et un mille cinq cent cinquante et une (241.551) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de trois administrateurs, soit la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le conseil d'administration aura la faculté de nommer son président.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Libération du capital social

Le capital social de six millions trente-huit mille sept cent soixante-quinze euros (6.038.775,00 EUR) représenté par deux cent quarante et un mille cinq cent cinquante et une (241.551) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune, a été entièrement libéré par l'apport de la partie des éléments du patrimoine total actif et passif de la société scindée destinée à la société MOSEL INTERNATIONAL S.A. comme indiqué au projet de scission, à savoir:

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Immobilisations financières	75.183.480,48	Capital social	6.038.775,00
Créances à moins d'un an	71.851,85	Réserve légale	603.877,50
Avoirs en banques	5.032.624,89	Autres réserves	34.235.809,67
		Résultats reportés	34.071.417,78
		Provisions pour risques et charges	5.000,00
		Dettes à moins d'un an	2.355.380,71
		Dettes à plus d'un an	2.977.696,56
	<hr/>		<hr/>
	80.287.957,22		80.287.957,22

Rapport du réviseur d'entreprises

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport de Monsieur Marcel Stephany, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

Le rapport en question, daté du 28 décembre 2005, reste annexé aux présentes et conclut comme suit:

«Conclusion

En me basant sur les travaux effectués et décrits ci-dessus, je n'ai pas d'observation sur la valeur de l'apport autre qu'en numéraire qui correspond au moins au nombre (241.551) et à la valeur des actions (EUR 25,00) à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Signé: M. Stephany.»

II.- ERMITA, 61 S.A.

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de ERMITA, 61 S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaire d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents,

le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à six millions trente-huit mille sept cent soixante-quinze euros (6.038.775,00 EUR) représenté par deux cent quarante et un mille cinq cent cinquante et une (241.551) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de trois administrateurs, soit la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le conseil d'administration aura la faculté de nommer son président.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Libération du capital social

Le capital social de six millions trente-huit mille sept cent soixante-quinze euros (6.038.775,00 EUR) représenté par deux cent quarante et un mille cinq cent cinquante et une (241.551) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune, a été entièrement libéré par l'apport de la partie des éléments du patrimoine total actif et passif de la société scindée destinée à la société ERMITA, 61 S.A. comme indiqué au projet de scission, à savoir:

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Immobilisations financières	75.183.480,48	Capital social	6.038.775,00
Créances à moins d'un an	71.851,85	Réserve légal	603.877,50
Avoirs en banques	5.032.624,88	Autres réserves	34.235.809,67
		Résultats reportés	34.071.417,79
		Provisions pour risques et charges	5.000,00
		Dettes à moins d'un an	2.355.380,70
		Dettes à plus d'un an	2.977.696,55
	<hr/>		<hr/>
	80.287.957,21		80.287.957,21

Rapport du réviseur d'entreprises

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport de Monsieur Marcel Stephany, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

Le rapport en question, daté du 28 décembre 2005, reste annexé aux présentes et conclut comme suit:

«Conclusion

En me basant sur les travaux effectués et décrits ci-dessus, je n'ai pas d'observation sur la valeur de l'apport autre qu'en numéraire qui correspond au moins au nombre (241.551) et à la valeur des actions (EUR 25,00) à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Signé: M. Stephany.»

Cinquième résolution

L'assemblée approuve l'attribution des actions des sociétés anonymes nouvelles ainsi constituées aux actionnaires de la société scindée tels que plus amplement désignés dans la liste de présence jointe aux présentes en échange de l'apport de l'ensemble de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société scindée à ces nouvelles sociétés dans la proportion et de la manière prévue dans le projet de scission, savoir une action de la société scindée contre une action d'une société nouvelle.

L'assemblée approuve les modalités de remise des actions des sociétés anonymes nouvelles telles que prévues dans le projet de scission ainsi que l'annulation des actions de la société scindée.

Sixième résolution

L'assemblée, comprenant l'ensemble des actionnaires de la société scindée et l'ensemble des actionnaires des nouvelles sociétés, donne décharge aux administrateurs et au commissaire de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée constate que la scission de la société à scinder est réalisée au sens de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales.

Huitième résolution

L'ensemble des actionnaires de la nouvelle société anonyme MOSEL INTERNATIONAL S.A. décident de fixer le nombre des administrateurs de la société à six et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

a) Monsieur Hector Colonques Moreno, industriel, né à Vila Real/Espagne, le 10 juin 1942, demeurant à E-12450 Vila Real, Plaça Major, n° 24-9°.

b) Madame Ana Garcia Planas Marcet, sans état, née à Sabadell/Espagne, le 22 octobre 1951, demeurant à E-12450 Vila Real, Plaça Major, n° 24-9°.

c) Madame Cristina Colonques Garcia Planas, industrielle, née à Vila Real/Espagne, le 8 juillet 1973, demeurant à E-12450 Vila Real, Plaça Major, n° 18.

d) Monsieur Hector Colonques Garcia Planas, industriel, né à Vila Real/Espagne, le 19 octobre 1975, demeurant à E-12450 Vila Real, Praça Major, n° 26.

e) Monsieur José Maria Garcia Planas, industriel, né à Vila Real/Espagne, le 12 août 1977, demeurant à E-12450 Vila Real, Praça Major, n° 26.

f) Madame Ana Colonques Garcia Planas, étudiante, née à Vila Real/Espagne, le 6 juillet 1982, demeurant à E-12450 Vila Real, Praça Major, n° 26.

Est nommé commissaire pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se terminera en 2011:

La société anonyme REVILUX S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.549, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

En conformité avec l'article 12 des statuts, est nommé président du conseil d'administration Monsieur Hector Colonques Moreno, prénommé.

Neuvième résolution

L'ensemble des actionnaires de la nouvelle société anonyme ERMITA, 61 S.A. décident de fixer le nombre des administrateurs de la société à quatre et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se terminera en 2011.

a) Monsieur Manuel Colonques Moreno, industriel, né à Vila Real/Espagne, le 9 juin 1942, demeurant à E-12450 Vila Real, Calle Zalon, n° 27.

b) Madame Delfina Sanz Pesudo, sans état, née à Vila Real/Espagne, le 21 novembre 1953, demeurant à E-12450 Vila Real, Calle Zalon, n° 27.

c) Monsieur Manuel Colonques Sanz, industriel, né à Vila Real/Espagne, le 17 octobre 1977, demeurant à E-12450 Vila Real, Calle Zalon, n° 27.

d) Madame Maria Colonques Sanz, sans état, née à Vila Real/Espagne, le 6 novembre 1979, demeurant à E-12450 Vila Real, Calle Zalon, n° 27.

Est nommé commissaire pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se terminera en 2011:

La société anonyme REVILUX S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.549, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

En conformité avec l'article 12 des statuts, est nommé président du conseil d'administration Monsieur Manuel Colonques Moreno, prénommé.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social des deux sociétés nouvelles commence le 1^{er} octobre 2005 et se terminera le 31 décembre 2005.

Référence à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971.

Dans la mesure où l'apport effectué est réalisé dans le cadre d'une scission, les parties se réfèrent à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 relative à l'impôt sur le rassemblement des capitaux dans les sociétés civiles et commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément à l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant aux sociétés ou mis à leurs charges du fait des présentes est estimé à 7.000,00 EUR.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, K. Reuter, A. Francini, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 84, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

J.-P. Hencks.

(008164.3/216/355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

MOSEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 113.488.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(008168.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

37544

TUCLA S.C.I., Société Civile Immobilière.

R. C. Luxembourg B 3.057.

DISSOLUTION

Ci-présent et signataires les gérants de TUCLA S.C.I. en occurrence Weber Antoine né le 27 septembre 1960 à Luxembourg et Claude Weber, né le 19 octobre 1959 à Luxembourg déclarent la dissolution de la S.C.I. TUCLA en vue de non-activité depuis sa création en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hollenfels, le 1^{er} janvier 2006.

A. Weber / C. Weber.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06072. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008613.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

L.C.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.484.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 16 novembre 2005:

1. L'intégralité du capital social est représentée;

2. L'assemblée générale décide de transférer le siège social de 3, route de Holzem, L-8232 Mamer à 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

G. Lucas

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008634.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

JOAN SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.849.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 16 novembre 2005:

1. L'intégralité du capital social est représentée.

2. L'assemblée générale décide de transférer le siège social de 3, route de Holzem, L-8232 Mamer à 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

S. Collard

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008635.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

LEAVENWORTH PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 81.648.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 24 juin 2005

Les administrateurs suivants: A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l. ainsi que le commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL S.A., ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions respectives.

COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l.

M. Van Hoek

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(008710.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

SYNTHESES APPLIQUEES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.316.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 16 novembre 2005:

1. L'intégralité du capital social est représentée.
2. L'assemblée générale décide de transférer le siège social de 3, route de Holzem, L-8232 Mamer à 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

T. Delles
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008637.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

G.I.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 100.110.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 16 novembre 2005:

1. L'intégralité du capital social est représentée.
2. L'assemblée générale décide de transférer le siège social de 3, route de Holzem, L-8232 Mamer à 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

S. Lo Bue / M. Dehayes
Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008638.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

AD CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.567.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 16 novembre 2005:

1. L'intégralité du capital social est représentée.
2. L'assemblée générale décide de transférer le siège social de 3, route de Holzem, L-8232 Mamer à 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

W. Musch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008639.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

HD INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.699.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 16 novembre 2005:

1. L'intégralité du capital social est représentée.
2. L'assemblée générale décide de transférer le siège social de 3, route de Holzem, L-8232 Mamer à 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

D. Heinen
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008641.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

37546

KOIKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.570.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 16 novembre 2005:

1. L'intégralité du capital social est représentée.
2. L'assemblée générale décide de transférer le siège social de 3, route de Holzem, L-8232 Mamer à 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

C. Ikhlef
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008643.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

HOVEMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 101.943.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 16 novembre 2005:

1. L'intégralité du capital social est représenté.
2. L'assemblée Générale décide de transférer le siège social de 3, route de Holzem, L-8232 Mamer au 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

F. Pauels
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008645.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

VROKOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 215.500,-.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 90.315.

RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) Madame Marianne Korving, avocat, résidant au L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, agissant en sa qualité de président et scrutateur, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2004 de la société à responsabilité limitée dénommée VROKOLUX, S.à r.l., ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 90.315,

et en sa qualité de mandataire de l'associée unique (à la date du 26 mars 2004 et à la date de ce jour), détenant l'intégralité du capital social de la prédite société VROKOLUX, S.à r.l., en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2004, laquelle associée est plus amplement renseignée sur une liste de présence, laquelle liste de présence ainsi que la prédite procuration sont restées annexées au susdit acte du 26 mars 2004 reçu par le notaire soussigné,

2) Madame Vanessa Colard, juriste, résidant au L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, agissant en sa qualité de secrétaire lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2004 de la susdite société VROKOLUX, S.à r.l.

Lesquelles comparantes, agissant ès qualités, demandent au notaire instrumentaire d'acter qu'elles déclarent que dans le procès-verbal de ladite assemblée du 26 mars 2004, à la troisième résolution (version anglaise et traduction française), l'article 6 relatif au capital social a été érronément indiqué comme suit:

Art. 6, version anglaise. The company's capital is set at EUR 25,097,500 (twenty-five millions ninety-seven thousand five hundred Euro), represented by 8,600 (eight thousand six hundred) shares each with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro).

Art. 6, traduction française. Le capital social est fixé à EUR 25.097.500 (vingt-cinq millions nonante-sept mille cinq cents euros), représenté par 8.600 (huit mille six cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Alors qu'il aurait fallu indiquer:

Art. 6, version anglaise. The company's capital is set at EUR 215,000 (two hundred and fifteen thousand Euro), represented by 8,600 (eight thousand six hundred) shares each with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro).

Art. 6, traduction française. Le capital social est fixé à EUR 215.000 (deux cent quinze mille euros), représenté par 8.600 (huit mille six cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Les comparantes requièrent le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout ou cela s'impose. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Korving, V. Colard, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 84, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

J. Delvaux.

(008230.3/208/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

VROKOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 215.000,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 90.315.

Statuts coordonnés en date du 21 décembre 2005, suite à acte n° 795 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(008231.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

TENDERLIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1011 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 79.869.

Le siège de la société est transféré au 47, boulevard Joseph II, CP 1128, L-1011 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 1^{er} septembre 2005.

Pour la société TENDERLIAN S.A.

A. Strivay

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06112. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008649.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

DTM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 91.809.

Extrait du procès-verbal du d'administration du 16 janvier 2006

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

- de donner un pouvoir de signature individuel, à durée indéterminée, à Monsieur Johan Van Reeth, domicilié à L-6585 Steinheim, 7, rue du Village, afin d'engager la société à l'égard des tiers.

- d'accorder à Monsieur Johan Van Reeth, pleins pouvoirs individuels de signature et d'accès à tous les comptes en banque de la société DTM LUXEMBOURG S.A., pour une durée indéterminée.

Fait à Bertrange..

Pour MAYA INVEST LTD / Pour ALPHA ACCOUNTING AG

L. Voet / L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008656.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

PINELANDS MARINE PANAMA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 113.703.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-ninth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PINELANDS MARINE PANAMA S.A., a public limited liability company under the laws of the Republic of Panama with corporate seat in the Republic of Panama and having address at Edificio Plaza 2000, Calle 50, 16th floor, Republic of Panama (the Company).

The meeting is presided by Jean-Luc Schaus, attorney at law, residing in Luxembourg.

The meeting appoints as secretary Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Bernard Beerens, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to act:

I) The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares held by each of them, are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxy-holder.

This attendance list, signed ne varietur by the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

In the same way the proxies of the represented shareholders at the meeting, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II) The shares representing the entire subscribed capital are present or represented at this meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) By resolution validly adopted by the Sole Shareholder in the offices of the Company at 16th floor Edificio Plaza 2000, Calle 50, Panama, Republic of Panama on 21 December 2005, acting in accordance with the Corporation Law and Article 11E of the Code of Commerce of Panama, the Company resolved to transfer its statutory seat and principal establishment from the Republic of Panama to the city of Luxembourg as from 28 December 2005, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. All formalities required under the laws of the Republic of Panama to give effect to that resolution have been duly performed; a copy of said resolution shall remain annexed to the present deed.

IV) The agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the statutory seat and principal establishment of the Company from the Republic of Panama to the city of Luxembourg as from 28 December 2005, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance;

2. adoption by the Company of the legal form of a public limited liability company (société anonyme) with the name PINELANDS MARINE PANAMA S.A. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the statutory seat and principal establishment of the Company to the city of Luxembourg and, to the extent needed, decision to convert the Company to the legal form of a public limited liability company (société anonyme);

3. approval of the interim balance sheet of the Company as at 15 December 2005;

4. acknowledgment of the report by the certified public auditor as at 27 December 2005;

5. determination of the share capital and the par value per share of the Company;

6. amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

7. appointment of three directors for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011;

8. appointment of an auditor for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011;

9. establishment of the registered office and principal establishment of the Company at 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg; and

10. miscellaneous.

V) The following documents have been submitted to the meeting:

Memorandum of Association and Articles of Associations;

Certificate of Incumbancy;

Certificate of Good standing.

Minutes of the meeting of the shareholders held in Panama on December 21, 2005.

All above mentioned documents, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to ratify the decision taken by the Shareholders of the company PINELANDS MARINE PANAMA S.A. dated December 21, 2005 in Panama, deciding to transfer the statutory seat and principal establishment of the Corporation from the Republic of Panama to the city of Luxembourg as from 28 December 2005, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance.

The meeting further declares that all formalities required under the laws of the Republic of Panama to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The meeting resolves that the Company adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) with the name PINELANDS MARINE PANAMA S.A., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg and, to the extent needed, decides to convert the Company to the legal form of a public limited liability company (société anonyme).

Third resolution

The meeting approves the interim balance sheet of the Company consisting in a closing balance sheet in the Republic of Panama as at 15 December 2005 and an opening balance sheet of the Company in Luxembourg as at 28 December 2005.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges and, to the extent applicable, approves the report of AACO, S.à r.l., 2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, as at 27 December 2005. The conclusion is the following:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'actif net de la société PINELANDS MARINE PANAMA S.A., lors de son transfert vers Luxembourg.

De plus, sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur comptable des actions à émettre en contrepartie, soit USD 100.000,-.»

The said report, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Fifth resolution

The Meeting sets the share capital of the Company at USD 100,000,- USD (one hundred thousand US Dollars) represented by one hundred (100) shares in bearer form without a par value all subscribed and fully paid-up.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

Art. 1. Form and name

There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of PINELANDS MARINE PANAMA S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects

4.1. The purpose for which the Company is established are:

A. To buy, sell, charter, sub-charter, own, lease, pledge, operate, build, repair and otherwise deal in and with steamships, motor ships, and vessels and crafts of any and all motive power whatsoever, sailing vessels, tugs, lighters and all other vessels and crafts, together with all materials, articles, tools, machinery, equipment and appliances entering into or suitable or convenient for the construction, equipment, use and operation thereof, as well as any and all aircraft, lead craft and any and all mean of conveyance and transportation by land, water or air, together with engines, boilers, machinery and appurtenances of all kinds, and tackle, apparel and furniture of all kinds, to buy, sell, own, lease, use, operate, build, repair and in any manner dispose of wharves, docks, dry-docks, piers and warehouse of all kinds and any property, real, personal and mined in connection therewith.

B. To engage in inland, coastwise, ocean and air commerce and generally in the carriage of goods, personal effects, passengers and mail by water, land and air between the various ports of the world, and to engage generally in transportation and as incidental thereto, to build of its own use and operation, to quip, furnish, outfit, purchase and charter all means of conveyance.

C. To act as brokers, freight contractors, forwarding agent, warehouseman, warehouseman, commission agents, fiscal agents, sales and representatives and liaison between importers and exporters and general traders.

D. To purchase, sell, own, and deal in and with coal, petroleum products and all kinds of fuel and lubricants, and all and every kind of goods and merchandise.

E. To purchase, lease, or otherwise acquire, and to hold, own, sell, mortgage or dispose of real property of all kinds.

F. To subscribe for, or cause to be subscribed for, buy own, purchase, receive or acquire, and to sell, negotiate, guarantee, assign, deal in, exchange, transfer, mortgage, pledge, or otherwise dispose of, shares of the capital stock, scrip, bonds, coupons, mortgages, debentures, debenture stock, securities, notes, acceptances, drafts and evidences of indebtedness issued or created by other corporations, joint stock companies or associations, whether organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or any other country, and whether public, private or municipal, or any corporate body, and while the owner thereof, to pass and exercise in respect thereof all the rights, powers and privileges of ownership, including any right to vote thereon, and to hold such securities of similar investments within the Grand Duchy of Luxembourg or in some other country.

G. To acquire and undertake the whole or any part of the business, property and liabilities of any person or company carrying on any business which the Company is authorized to carry on, or possessed of property suitable for the purpose of this Company.

H. To borrow money for its corporate purposes, and to make, accept, endorse, create and issue promissory notes, bills of exchange, bonds, debentures or other obligation from time to time, for the purchase of property or for any purpose in or about the business of the Company, and if deemed proper to secure the payment of any such obligations by mortgage, pledge deed of trust or otherwise.

I. To lend money to any person or corporation, or any state, country, or any political or administrative sub-division thereof, with or without security.

J. To enter into, make, perform and carry out contracts of every kind for any lawful purpose, without limit as to amount, with any person, firm, association or corporation, or any state, country, or any political sub-division thereof.

K. To endorse, guarantee or become surety for the payment of the bonds, coupons, debentures, obligations, promissory notes, bills of exchange, draft of, and loans contracted by other persons, firm, corporations or associations, and to secure such payment by pledge or hypothecation of the securities of this Company or any personal property or mortgage of any of its real estate.

L. To become surety for or guarantee the carrying out and performance of any and kind of any person, firm, corporation or association, with or without security to indemnify this Company.

M. To receive in trust, securities, money, real property, personal property, or anything of value from persons, firms, corporations or associations.

N. To apply for, obtain, register, purchase, lease or otherwise to acquire and to hold, own, use, develop, operate and introduce, and to sell, assign, grant licenses or territorial rights in respect to, or otherwise to turn to account or dispose of, any patents, patent rights, copyrights, trade marks, trade names, brands, labels, inventions, improvements and processes, whether used in connection with or secured under letters patent or otherwise.

O. To purchase, hold, sell, transfer and otherwise deal in shares of its own capital stock, provided, that if such purchase be made out of funds or properties other than net profits, then the shares of stock so purchased shall be retired.

P. To do all or any of the above things as principals, agents, contractors, trustees, or otherwise, and either alone or in conjunction with others.

Q. In general to carry on any other lawful business, not prohibited to corporations, in any part of the world.

4.2. It is hereby expressly declared that the objects specified in each paragraph, be in no wise limited or restricted by reference to or inference from the terms of any other paragraph.

Art. 5. Share capital

5.1. The subscribed share capital is set at USD 100,000.- (one hundred thousand US Dollars represented by one hundred (100) shares without a par value fully paid up).

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or in bearer form (actions au porteur). The owners of bearer shares may, at any time, request the board of directors to convert their shares into registered shares. The owners of registered shares may, at any time, request the board of directors to convert their shares into bearer shares.

6.2. A register of the registered shares of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of registered shares held by him, the amounts paid in on each such registered share, and the transfer of registered shares and the dates of such transfers. Ownership of registered shares will be established by the entry in this register.

6.3. Bearer shares shall be signed by two directors. The bearer share shall indicate the date of the incorporation deed of the Company and the date of publication thereof, the share capital of the Company, the number and type of each class of shares and the nominal value of the securities or the interest in the Company which they represent, a brief description of the contributions made to the Company and the conditions on which they are made, any special advantages conferred upon the founders, the duration of the Company, the day and the time of the annual general meeting and the municipality in which it is to be held.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. Shares shall be transferred (i) as regards bearer shares, by way of delivery of the bearer shares certificates, and (ii) as regards registered shares, if any, by a written declaration of transfer registered in the register of the registered shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by

persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the 31st May of each year at 11:00 o'clock. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.5. A special meeting of the shareholders for any purpose or purposes may be called at any time by the Chairman or by any two of the directors, and shall be called by the secretary upon the written request of any director or shareholders holding in the aggregate one fourth of the shares in the share capital of the Company entitled to vote at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote at all meeting of shareholders.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three and no more than seven members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company

11.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman and a vice-chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company, as well as a treasurer. The board of directors may elect from time to time one more additional vice-chairman, assistant treasurers, assistant secretaries and such other officers, agents and employees as it may deem proper, same not needing to be directors. All officers shall serve for one year or until the next annual general shareholders meeting, subject to the power of the directors to remove any officer, at pleasure, by a majority vote. Any officer may hold more than one office.

11.2. The chairman shall be the chief executive officer of the Company, and shall preside at all meetings of the shareholders and directors. He shall have general and active management of the business of the Company, subject to the board of directors, and shall see that all orders and resolutions of the board of directors are carried into effect. He shall execute contracts and other obligations authorized by the board of directors, and may, without previous authority of the board of directors, make such contracts as the ordinary business of the Company shall require. He shall have the usual powers and duties vested in the office of a chairman of a company.

11.3. The vice-chairman shall be vested with all the powers and required to perform all the duties of the chairman, in the event of the latter's absence or disability, and also such of said powers and duties as the chairman may from time to time delegate to him. He shall have such other powers and perform such other duties as may be assigned to him by the board of directors.

11.4. The secretary shall keep the minutes of the meetings of the directors and shareholders, shall attend to the serving of notices of meetings of the directors and shareholders, shall affix the seal to all shares certificates and to such other papers as may require it, shall have charge of the share register, certificate book, the registration book and of such other books and papers as the board of directors may direct; shall attend to such correspondence as may be assigned to him, and shall perform all the duties incidental to his office.

11.5. The treasurer shall have the care and custody of all the funds and securities of the Company and shall deposit the same in the name of the Company in such bank or banks as the board of directors may designate. He shall, unless the board of directors shall in any particular instance otherwise direct, sign all checks, drafts, notes and orders for the payment of money. He shall at all reasonable hours exhibit his books and accounts to any director upon application at the office of the Company during business hours. He may be required by the board of directors to give such bond as they shall determine for the faithful performance of his duties. All payments for stock in the Company shall be received by the treasurer.

11.6. Other officers shall perform such duties and have such powers as may be assigned to them by the board of directors.

11.7. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg. The secretary shall call a special meeting whenever one half plus one of the duly elected directors request him, in writing, to do so.

11.8. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.9. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.10. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.11. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.12. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.13. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 11 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (*résolution circulaire*). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

13.2. In addition to the powers specified in Article 13.1, the board of directors shall have the following specific powers:

- to sue and be sued, and to appoint lawyers or counsel to represent the Company;

- to adopt and use a corporate seal and alter the same;
- to acquire, purchase, hold, use, sell and transfer moveable and im-moveable property of all kinds, particularly ships and equipment, and to create and accept pledges, mortgages, leases, liens, and encumbrances of all kinds;
- to appoint by power of attorney any director to be their representative, agent or managing director, corporate or individual, to carry out any special duties assigned to it or him by the directors, but the responsibility for the conduct of the Company is not thereby delegated but remains with the directors;
- to make contracts of all kinds;
- to carry on its business and exercise its powers in foreign countries;
- to borrow money and contract debts in connection with its business or for any lawful purpose; to issue bonds, notes, bill of exchange, and other instruments of obligations (which may or may not be convertible into shares of the Company) payable upon demand or at a specified date, or payable upon the happening of a specified event, whether secured by mortgage or pledge or unsecured, for money borrowed or in payment for property acquired or for any other lawful object;
- to guarantee, acquire, purchase, hold, sell, assign, transfer, mortgage, pledge or otherwise dispose of or deal in shares, bonds, or other obligations issued by other corporations or by any municipality, province, state or government;
- to do whatever necessary in the accomplishment of the objects enumerated in these Articles or in amendments thereof or necessary or convenient for the protection and benefit of the Company, and in general, to carry on any lawful business consistent with any of the objects specified in these Articles or amendments thereof.

Art. 14. Delegation of powers

The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures

15.1. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

15.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

Art. 16. Conflict of interests

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 17. Statutory auditor

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year

18.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liqui-

dation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law

21.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2007.

Seventh resolution

The Meeting resolves to appoint as directors of the Company, effective as of the date of the present deed, the following persons:

- Mr Michel Réthoret, administrator of companies, of born on 11 July 1944 in Geneva (Switzerland), with professional address Sogefco S.A., 42, Rue du XXXI Décembre, 1207 Geneva/Switzerland, appointed as Chairman of the board of directors of the Company;

- Mr Laurent Mauler, general manager, bom on 15 February 1965 in Geneva (Switzerland), with professional address SGFC S.A., rue Saint-Jean 8, 1260 Nyon/Switzerland, appointed as Vice-Chairman of the board of directors of the Company; and

- Mr Stéphane Weyders, expert comptable, born on 2 January 1972 in Arlon (Belgium), with professional address AACO, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, 2430 Luxembourg/Luxembourg, appointed as Secretary of the board of directors of the Company.

Their term of office will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011.

Eight resolution

The meeting resolves to appoint as statutory auditor of the Company for a period expiring at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011:

AACO, S.à r.l., having its registered office at 28, rue Michel Rodange, 2430 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 88.833.

Ninth resolution

The meeting resolves to establish the registered office and the principal establishment of the Company at 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 24,000.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document, having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PINELANDS MARINE PANAMA S.A., une société anonyme de droit panaméen, avec siège social à Edificio Plaza 2000, Calle 60, 16th floor, République du Panama.

L'Assemblée est présidée par Jean-Luc Schaus, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire Gérald Origern, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par leur mandataire.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée à avec lui.

Pareillement, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II) Les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

III) Par résolution valablement adoptée par l'Actionnaire Unique au Panama le 21 décembre 2005, dans les locaux de la société à Edificio Plaza 2000, Calle 50, 16^e étage, Panama, République du Panama, conformément aux dispositions de

l'article 11-E du Code du Commerce de Panama, introduit par décret de la loi n° 5 du 2 juillet 1997, la Société a décidé de transférer son siège social statutaire et son principal établissement du Panama vers la Ville de Luxembourg avec effet au 28 décembre 2005, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit de la République du Panama afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

IV) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société de la République du Panama à la Ville de Luxembourg avec effet au 28 décembre 2005, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. adoption par la Société de la forme légale d'une société anonyme sous le nom PINELANDS MARINE PANAMA S.A. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société à Luxembourg et, pour autant que de besoin, décision de convertir la Société en société anonyme;

3. approbation du bilan intérimaire de la Société au 15 décembre 2005;

4. lecture de rapport du réviseur d'entreprise agréé en date du 27 décembre 2005;

5. détermination du capital social de la Société et de la valeur nominale des parts sociales;

6. modification des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises, et en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié dans l'article 2 ci-dessus;

7. nomination de trois administrateurs de la Société pour un terme qui expirera à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société devant se tenir en 2011;

8. nomination d'un commissaire pour un terme qui expirera à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société devant se tenir en 2011;

9. établissement du siège social statutaire et de l'établissement principal de la Société au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg; et

10. divers.

V) Les documents suivants sont soumis à l'assemblée:

Memorandum of Associations;

«Certificate of Incumbancy»;

Certificat de good standing;

Procès-verbal de la réunion des actionnaires qui s'est tenue à Panama le 21 décembre 2005.

Tous les documents précités seront signés ne varietur par le notaire instrumentant et les comparants pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision prise par l'assemblée des actionnaires de la société PINELANDS MARINE PANAMA S.A., datée du 21 décembre 2005 à Panama décidant de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société de la République du Panama à Luxembourg-Ville avec effet au 28 décembre 2005, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique. L'assemblée déclare en outre que toutes les formalités requises par le droit de la République du Panama afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que la Société adopte la forme d'une société anonyme sous le nom PINELANDS MARINE PANAMA S.A., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera dorénavant et à partir du présent acte en conformité avec la loi luxembourgeoise, et, pour autant que de besoin, décide de convertir la Société en société anonyme.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve le bilan intérimaire de la Société, consistant en un bilan de clôture de la Société au Panama en date du 15 décembre 2005 et un bilan d'ouverture de la Société à Luxembourg en date du 28 décembre 2005.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et, dans la mesure applicable, approuve le rapport établi par AACO, S.à r.l., L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, en date du 27 décembre 2005, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'actif net de la société PINELANDS MARINE PANAMA S.A., lors de son transfert vers Luxembourg. De plus, sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur comptable des actions à émettre en contrepartie, soit USD 100.000,-)»

Ce rapport, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Assemblée fixe le capital social de la Société à USD 900.000,- (neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 100 (cent) actions au porteur sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier et d'adapter les statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises. Les statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de PINELANDS MARINE PANAMA S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social

4.1. L'objet pour lequel la Société est constituée est le suivant:

A. Acheter, vendre, affréter, sous-affréter, détenir, louer, nantir, exploiter, construire, réparer et autrement gérer tous navires à vapeur ou à moteur, vaisseaux et embarcations quelque soit leur moyen de propulsion, bateaux à voile, remorqueurs, allèges, chalands et tous autres types de vaisseaux, petits navires et embarcations, ensemble avec tout leur matériel, articles, machines, outils, équipement et instruments, engins et accessoires nécessaires ou utiles en vue de la construction, de l'installation, de l'équipement, de l'utilisation et de l'exploitation de ceux-ci, ainsi que tous aéronefs généralement quelconques et tous autres types de transport et de déplacement par les voies terrestres, maritimes ou aériennes, ensemble avec les moteurs, chaudières, machines et accessoires de toutes sortes, ainsi que l'appareillage, les engins, ustensiles, équipements et fournitures de toutes sortes, et acheter, vendre, détenir, louer, utiliser, exploiter, construire, réparer et autrement gérer et disposer de manière quelconque de quais, appontements, débarcadères, embarcadères, bassins, cales sèches, jetées et entrepôts de toutes sortes et tous biens mobiliers ou immobiliers en relation avec ceux-ci.

B. Entreprendre tous commerce terrestre, côtier, maritime ou aérien et de manière générale le transport de biens, d'effets personnels, de passagers et de courrier par voie terrestre, maritime ou aérienne entre les différents ports dans le monde, et de manière générale entreprendre des transports et en connexion avec cela construire pour sa propre utilisation et exploitation, équiper, meubler, installer, acquérir et affréter tous moyens de transport.

C. Agir en qualité de courtiers, entrepreneurs de transport de fret, commissionnaires chargeurs, entreposeurs, magasiniers, commissionnaires, agents fiscaux, agents de vente, représentants et contacts entre les importateurs et les exportateurs et autres négociants.

D. Acheter, vendre, détenir et négocier du charbon, des produits pétroliers et tous types de combustibles et de lubrifiants ainsi que toutes sortes de biens et marchandises.

E. Acheter, louer ou autrement acquérir, détenir, posséder, vendre, hypothéquer ou disposer de biens immobiliers de toute nature.

F. Souscrire ou faire souscrire, acheter, détenir, acquérir, recevoir ou autrement acquérir, et vendre, négocier, garantir, céder, échanger, transférer, hypothéquer, nantir, gager ou autrement disposer de titres représentatifs du capital social, actions, bons, obligations, coupons, hypothèques, certificats d'obligations, titres obligataires, valeurs mobilières, billets, acceptations, traites, effets et titres de créance émis ou créés par d'autres sociétés, sociétés anonymes ou associations tierces, situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et qu'il s'agisse d'une personne morale de droit public, privée, civile ou municipale, ou d'une quelconque autre personne, et pendant qu'elle en est propriétaire, exercer sur ces titres l'ensemble des droits, pouvoirs et privilèges découlant des titres de propriété, y compris l'exercice de tout droit de vote en ce qui les concerne et détenir ces valeurs mobilières et investissements similaires au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

G. Acquérir et entreprendre tout ou partie des affaires commerciales, des biens et des engagements de toute personne ou société exerçant une quelconque activité commerciale que la Société est autorisée à entreprendre, ou détenant des biens susceptibles de convenir à l'objet social de la Société.

H. Emprunter de temps en temps des fonds au profit de ses objets sociaux, et endosser, créer et émettre des billets à ordre, lettres de change, obligations, certificats d'obligations, et autres titres de créance, en vue de l'acquisition de biens ou de tout autre objectif similaire ou connexe aux activités de la Société, et si cela s'avère approprié, en vue d'assurer le paiement de telles obligations par le biais d'hypothèques, de nantissements, d'actes fiduciaires, ou autrement.

I. Prêter des fonds à toute personne physique ou morale ou tout état, pays, ou toute sous-division politique ou administrative de ceux-ci, le tout avec ou sans sûretés.

J. Conclure, dresser, remplir, exécuter tous contrats en vue de tout objectif légal, sans limite quant aux montants impliqués, avec toute personne, société ou association, ou encore tout état, pays, ou toute sous-division politique ou administrative de ceux-ci.

K. Endosser, garantir ou se porter garante en rapport avec le paiement des obligations, coupons, certificats d'obligations, billets à ordre, lettres de change, traites, effets et prêts contractés par toute personne ou société ou association tierce, et assurer ce paiement par le nantissement ou l'hypothèque de valeurs mobilières de la Société ou tous biens meubles ou hypothèque sur quelconque partie de ses biens immobiliers.

L. Se porter garante de la mise en oeuvre et de l'accomplissement de l'activité de quelque nature qu'elle soit de toute personne, société, entreprise ou association, le tout avec ou sans garantie pour la Société d'être indemnisée.

M. Recevoir à titre fiduciaire tous titres, valeurs, fonds, biens immobiliers, biens meubles, ou quelque chose que ce soit de valeur de la part de personnes, sociétés, entreprises, ou associations.

N. Déposer une demande pour obtenir, enregistrer, acheter, louer ou autrement acquérir et détenir, posséder, utiliser, développer, exploiter et mettre sur le marché, et vendre, céder, transmettre, accorder des licences sur ou autrement mettre à profit ou disposer de tous brevets, droits de licence, droits de propriété intellectuelle, marques de fabrique, marques commerciales, étiquette, inventions, améliorations et procédés, qu'ils soient utilisés en connexion avec, ou garanties par un brevet d'invention.

O. Acheter, détenir, vendre, céder, transférer ou autrement négocier des actions de son propre capital, à condition que s'il est procédé à cet achat grâce à l'emploi de fonds ou de biens autres que le bénéfice social net, les actions du capital actions ainsi acquises seront annulées.

P. Faire toute ou partie des choses ci-dessus en tant que mandants, agents, entrepreneurs, fiduciaires ou autrement, soit seule soit en association avec d'autres.

Q. Exercer de manière générale toute autre activité légale qui n'est pas interdite aux sociétés, partout dans le monde.

4.2. Il est expressément déclaré ici que les objets sociaux définis dans le corps de chacun des paragraphes ne pourront en aucun cas voir leur portée limitée ou restreinte par référence aux ou par déduction issue des termes d'un quelconque autre paragraphe des présentes.

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit est fixé à USD 100.000,- (cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 100 (cent) actions ordinaires sans valeur nominale, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

Art. 6. Actions

6.1. Les actions sont soit nominatives (actions nominatives), soit au porteur (actions au porteur). Les propriétaires d'actions au porteur peuvent à tout moment requérir auprès du conseil d'administration de convertir leurs actions en actions nominatives. Les propriétaires d'actions nominatives peuvent à tout moment requérir auprès du conseil d'administration de convertir leurs actions en actions au porteur.

6.2. Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions nominatives, ainsi que la mention des transferts des actions nominatives et les dates de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. Les actions au porteur seront signées par deux administrateurs. L'action au porteur indique la date de l'acte constitutif de la société et de sa publication, le montant du capital social, le nombre et la nature de chaque catégorie d'actions, ainsi que la valeur nominale des titres, les droits qu'ils représentent, une courte description des apports et les conditions auxquelles ils sont faits, les avantages particuliers attribués aux fondateurs, la durée de la Société, le jour, l'heure et la commune où se réunit l'assemblée générale annuelle.

6.4. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions

Le transfert des actions (i) en ce qui concerne les actions au porteur, s'opérera par la seule tradition des titres, et (ii) en ce qui concerne les actions nominatives, par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert, d'autres instruments de transfert jugés satisfaisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des actionnaires de la Société

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 31 mai de chaque année à 11 heures Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

8.5. Une assemblée générale spéciale des actionnaires quelle que soit son objet, peut être convoquée par le Président ou par deux administrateurs, et doit être convoquée par le Secrétaire à la demande écrite d'un administrateur ou d'actionnaires détenant un total d'au moins un quart des actions de la Société habilitées à voter à une telle assemblée générale.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télé-fax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres au moins et sept membres au plus, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société

11.1. Le conseil d'administration de la Société pourra nommer un président et un vice-président parmi ses propres membres et pourra choisir un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être un administrateur et qui sera chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société, ainsi qu'un trésorier. Le conseil d'administration pourra à tout moment élire un ou plusieurs vice-présidents supplémentaires, assistants trésoriers, assistants secrétaires et tous mandataires et agents tel qu'il l'estimera utile, lesquels n'auront pas à avoir la qualité d'administrateurs. Tous ces mandataires sociaux occuperont leurs fonctions pour une durée d'une année ou jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante, sous réserve du pouvoir dont le conseil d'administration est investi de démettre tout mandataire, à son entière discrétion, à la majorité des voix. Tout mandataire pourra occuper plusieurs fonctions distinctes.

11.2. Le président du conseil d'administration agira en tant que directeur général de la Société et présidera l'ensemble des assemblées des actionnaires et des réunions du conseil d'administration. Il sera en charge de la gestion générale et active des affaires de la Société, sous réserve du conseil d'administration, et veillera à ce que tous les ordres et résolutions du conseil d'administration soient mis en oeuvre et menés à bien. Il exécutera les contrats et autres obligations autorisés par le conseil d'administration, et pourra sans autorisation préalable du conseil d'administration conclure tous contrats que les affaires normales de la Société exigent. Il sera investi de tous les pouvoirs et devoirs normalement dévolus à la fonction de président du conseil d'administration d'une société.

11.3. Le vice-président sera investi de l'ensemble des pouvoirs et sera requis d'assumer tous les devoirs du président en cas d'absence ou d'incapacité de ce dernier, ainsi que des pouvoirs et charges que le président pourra de temps en temps lui déléguer. Il possédera tels autres pouvoirs et assumera telles autres charges que le conseil d'administration pourra lui attribuer.

11.4. Le secrétaire dressera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires; il apposera le sceau de la Société sur tous les certificats d'actions et autres documents qui l'exigeront; il sera en charge du registre des actions, du registre des certificats, du livre d'enregistrement, et de tous autres livres et documents que le conseil d'administration déterminera; il s'occupera de la correspondance qui lui est confiée et assumera l'ensemble des tâches connexes à ses fonctions.

11.5. Le trésorier sera chargé du bon soin et de la garde de l'intégralité des fonds et titres de la Société et les déposera au nom de la Société auprès du ou des établissements bancaires que le conseil d'administration déterminera. A moins de décision contraire du conseil d'administration dans des cas spécifiques, il devra signer tous les chèques, traites, billets et ordres de paiement de fonds. Il devra également permettre à des heures raisonnables l'examen par tout administrateur de tous livres, registres et comptes confiés à sa garde sur demande auprès du siège de la Société et aux heures de bureau. Il pourra être requis par le conseil d'administration de fournir tout engagement ou caution que le conseil d'administration déterminera en garantie de la bonne décharge de ses fonctions. Tout paiement de titres de la Société sera reçu par le trésorier.

11.6. Les autres mandataires de la Société assumeront les fonctions et seront investis des pouvoirs qui pourront leur être assignés par le conseil d'administration.

11.7. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg. Le secrétaire convoquera une réunion spéciale chaque fois que la moitié plus un des administrateur dûment élus le lui demandera par écrit.

11.8. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.9. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.10. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

11.11. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.12. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.13. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 11 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

13.2. En sus des pouvoirs définis à l'Article 13.1 ci-avant, le conseil d'administration sera investi des pouvoirs spécifiques suivants:

- initier des procédures judiciaires et assumer la défense, et nommer des avocats ou conseils juridiques aux fins de représenter la Société;
- adopter et utiliser un sceau de la Société et y apporter toutes modifications;
- acquérir, acheter, détenir, utiliser, vendre et transférer des biens mobiliers ou immobiliers de toutes sortes et notamment des navires et équipements, et créer et accepter tous nantissements, gages, hypothèques, baux, locations, privilèges et charges de toutes sortes;
- nommer par voie de procuration tout administrateur en tant que son représentant, agent ou administrateur-délégué, personne physique ou morale, aux fins d'assumer toutes charges leur confiées par le conseil d'administration; la responsabilité de la Société relative à la conduite des affaires de la Société ne se trouve cependant déléguée par la présent clause, mais demeure attribuée au conseil d'administration;
- conclure tous contrats de toute sorte;
- faire ses affaires et exercer ses pouvoirs en pays étrangers;
- emprunter des fonds et contracter des dettes en rapport avec ses affaires ou à toutes fins légales; émettre des obligations, billets, traites, lettres de change et autres instruments obligataires (susceptibles ou non d'être convertibles en actions de la Société) payables à demande ou à date spécifique ou encore payables en cas de survenue d'un événement

donné, garantis ou non par hypothèque ou nantissement, en contrepartie de fonds empruntés ou en paiement de biens acquis ou encore en vue de tout autre but légal;

- garantir, acquérir, acheter, détenir, vendre, céder, transférer, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de ou négocier des actions, obligations ou autres titres obligataires émis par des sociétés tierces ou par un quelconque état ou gouvernement ou une quelconque municipalité ou province;

- accomplir toutes tâches nécessaires ou utiles en vue de la réalisation des objets définis dans le corps des présents Statuts ou tous amendements ou modifications des mêmes estimés utiles ou nécessaires en vue de la protection et au bénéfice de la Société, et de manière générale faire tous actes légaux liés aux objets sociaux définis dans le corps des présents Statuts ou tout amendement de ceux-ci.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire aux comptes

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le ou les commissaires aux comptes seront élus pour une période n'excédant pas six ans et ils seront rééligibles.

17.2. Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le ou les commissaires aux comptes en fonction peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social

18.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.
La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur de la Société, avec effet à la date du présent acte:
- M. Michel Réthoret, administrateur de sociétés, né le 11 juillet 1944 in Genève (Suisse), avec adresse professionnelle à Sogefco S.A., 42, Rue du XXXI Décembre, 1207 Genève/Suisse; en qualité de président du conseil d'administration;
- M. Laurent Mauler, directeur général, né le 15 février 1965 à Genève (Suisse), avec adresse professionnelle à SGFC S.A., rue Saint-Jean 8, 1260 Nyon/Suisse, en qualité de vice-président du conseil d'administration; et
- M. Stéphane Weyders, expert comptable, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle à AACO, 28, rue Michel Rodange, 2460 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de secrétaire du conseil d'administration.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société devant se tenir en 2011.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire de la Société avec mandat expirant à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société devant se tenir en 2011:

AACO, S.à r.l., ayant son siège social 28, rue Michel Rodange, 2430 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.833.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social et le principal établissement de la Société au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de EUR 24.000,-.

Dont acte, le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, certifie à la demande de la partie comparante que le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ils ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: J.-L. Schaus, G. Origer, B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2006, vol. 434, fol. 91, case 4. – Reçu 18.937,61 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(010598/242/867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

PROFOOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 84.270.

Avis de changement d'adresse:

La société PROFOOT S.A. constate le changement d'adresse de Monsieur Carsten Schaudienst, administrateur et administrateur-délégué de la société PROFOOT S.A. ayant son siège à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Nouvelle adresse: Stofelweid 7, CH-9053 Teufen.

Fait à Bertrange, le 19 janvier 2006.

SCOTMARSH FOUNDATION LLC / MAYA INVEST LTD

L. Voet / L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008659.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

E.P.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12, rue J.L. Mac Adam.
R. C. Luxembourg B 27.768.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-AW1980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008684.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

LE SIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 50.236.

Le bilan au 18 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour *LE SIRES*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(008685.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

ELWE LOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12, rue J.L. Mac Adam.
R. C. Luxembourg B 27.767.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-AW1977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008686.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

VULCANO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.457.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Signature.

(008687.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

UBX (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 86.886.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour *UBX (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(008688.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

KEY BUSINESS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 88.805.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEY BUSINESS SERVICES S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(008700.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

UNZEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.510.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Signature.

(008689.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

MATERIEL ELWE SERVICE CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12, rue J.L. Mac Adam.
R. C. Luxembourg B 16.466.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Signature.

(008691.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

HOLIVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.677.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Signature.

(008692.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

BARSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.532.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24 janvier 2006.

Signature.

(008693.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Mobigolf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.049.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 décembre 2005, que:

- La démission de M. Francis Welscher, 53, rue de Schouweiler, L-4945 Bascharage, Luxembourg (né le 25 juin 1963 à Luxembourg, Luxembourg), en tant qu'administrateur de la société fut acceptée.

- M^e Thomas Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg), fut élu comme nouvel administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(008748.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

PARTICIPACIONES IBERO INTERNACIONALES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 104.799.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.621,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter et

- Monsieur Xavier Fabry, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, représenté par Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société de droit espagnol PROGOSA AFRICA TRADING S.L., ayant son siège social à E-28006 Madrid, Calle Velazquez 126, 7° Plta (Espagne), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro: Tome 21.978, Livre 0, Folio 73, Section 8, Feuille M-391686,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre Taskiran, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la société à responsabilité limitée PARTICIPACIONES IBERO INTERNACIONALES, S.à r.l., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.799, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 234 du 16 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 705 du 16 juillet 2005,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparantes constatent qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé, la société de droit espagnol PROGOSA SHIPPING INVESTMENTS S.L., ayant son siège social à E-28006 Madrid, Calle Velazquez 126, 7° AB (Espagne), a cédé 100 (cent) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société PARTICIPACIONES IBERO INTERNACIONALES, S.à r.l. à la société de droit espagnol PROGOSA AFRICA TRADING S.L., prédésignée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- La société anonyme PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.621, neuf cents parts sociales	900
2.- La société de droit espagnol PROGOSA AFRICA TRADING S.L., ayant son siège social à E-28006 Madrid, Calle Velazquez 126, 7° Plta (Espagne), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro: Tome 21.978, Livre 0, Folio 73, Section 8, Feuille M-391686, cent parts sociales.	100
Total: mille parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2006, vol. 535, fol. 25, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(010627/231/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

SF MOTTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 97.705.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008696.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

BOCKFELSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.303.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008697.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FAITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.160.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008698.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

L'AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.275.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2005

1. Les démissions de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Madame Antonella Graziano, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateurs sont acceptées.

2. L'Assemblée nomme en leur remplacement Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, résidant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, résidant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et né le 24 juillet 1948 à Luxembourg et enfin Monsieur Guy Hornick, expert comptable, résidant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et né le 29 mars 1951 à Luxembourg en tant que nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

3. La démission de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

4. La société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, est nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

5. Le siège social est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

L'AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008724.3/795/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

LTC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.740.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LTC INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 56.740, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 20 du 21 janvier 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Frank Baden en date du 13 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 470 du 29 août 1997, en date du 29 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 895 du 10 décembre 1998 et en date du 31 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 491 du 28 juin 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social de EUR 7.469.000,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 7.500.000,- à EUR 31.000,- par l'annulation de 7.469 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune détenues par la société LA TRIVENETA CAVI, S.p.A., avec siège social à I-36040 Brendola, 35, via Orna et par remboursement à cette dernière de EUR 7.469.000,- en application des dispositions légales en vigueur et spécialement des dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

3.- Transfert du siège social de L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de sept millions quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 7.469.000,-) pour le ramener de son montant actuel de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par l'annulation de sept mille quatre cent soixante-neuf (7.469) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune détenues par la société LA TRIVENETA CAVI, S.p.A., avec siège social à I-36040 Brendola, 35, via Orna et par remboursement à cette dernière de sept millions quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 7.469.000,-) en application des dispositions légales en vigueur et spécialement des dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, à environ mille trois cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, Ch. Dostert, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2006, vol. 535, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(010616/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

ARMSTRAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 31.871.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARMSTRAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(008703.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

TRAVHYDRO ECHAFAUDAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 54, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 27.102.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Velter

Directeur

(008711.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

BINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 18.671.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BINTER S.A., Société Anonyme

P. Lutgen / L. Braun

Administrateur / Administrateur

(008718.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FRESENIUS MEDICAL CARE MDF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.027.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Signature.

(008723.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

37568

TISSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 25.365.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TISSART S.A., Société Anonyme
G. Hornick / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

(008719.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

PROGRES FAMILIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 7.361.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROGRES FAMILIAL S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 7.361, constituée suivant acte reçu par Maître Albert Stremmer, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 17 août 1966, publié au Mémorial C numéro 125 du 23 septembre 1966, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte sous-seing privé en date du 23 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 778 du 23 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital à concurrence de EUR 187.500,- afin de le réduire de son montant actuel de EUR 250.000,- à EUR 62.500,- par annulation de 7.500 actions propres détenues par la Société et par réduction des résultats reportés à concurrence de EUR 2.043.542,-.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500,-) pour le ramener de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) par l'annulation de sept mille cinq cents (7.500) actions propres détenues par la société PROGRES FAMILIAL S.A., pré-qualifiée, et par réduction des résultats reportés à concurrence de deux millions quarante-trois mille cinq cent quarante-deux euros (EUR 2.043.542,-).

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, à environ huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, C. Dostert, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2006, vol. 535, fol. 28, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(010618/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

ENTREFLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 66.090.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREFLOR S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(008721.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.302.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Signature.

(008725.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

CORTINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.950.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 30 décembre 2005, que:

- La cooptation de M^e Thomas Felgen (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg), 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut reconfirmé (avec effet le 1^{er} juin 2005) en remplacement de M. Frank Provost (né le 11 novembre 1972 à Paris, France), 7, rue Abbé Nicolas Weyrich, L-5978 Itzig, Luxembourg, administrateur démissionnaire le 1^{er} juin 2005,

- et que M^e Thomas Felgen (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg), 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(008750.3/263/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

CLOSE PROTECTION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 86.282.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 24 juin 2005

Les administrateurs suivants: A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l. ainsi que le commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL S.A., ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions respectives.

COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l.

M. Van Hoeck

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(008729.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

LILLIWYTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 21.775.

Par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 30 septembre 2002, Messrs. PIM GOLDBY S.C. avec adresse professionnelle au 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg ont démissionné de leur fonction de Commissaire aux Comptes de la société, avec effet 30 septembre 2002 et M. Arjan Kirthi Singha avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg a été nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de PIM GOLDBY S.C, avec effet au 30 septembre 2002 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Fay Adams

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008747.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

JUPITER S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 34.202.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(008752.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

**SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2) S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2) S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.885.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 janvier 2006

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 17 janvier 2006 que Monsieur Jim Kloos a été remplacé dans ses fonctions de membre du conseil de supervision par Monsieur Ian Musgrave, expert-comptable, né le 11 janvier 1947 à New Delhi (Inde), demeurant au 90 Long Acre, Londres WC2E 9RZ (Royaume-Uni), avec effet au 18 mai 2005, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008925.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

37571

NICO DUNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 95.829.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(008743.3/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

NICO DUNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 95.829.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(008744.3/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

NICO DUNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 95.829.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(008745.3/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

ADOS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 93.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04835, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008774.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

ADOS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 93.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04834, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008768.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

CAMELI & CO FINANCE (HOLDING) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 27.717.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(008749.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

CAMELI & CO FINANCE (HOLDING) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 27.717.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(008751.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

HAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.000.

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 57.000, constituée suivant acte notarié en date du 26 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 du 13 février 1997 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 16 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 311 du 27 avril 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

2.- Modification afférente des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et l'article 11 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg.»

Version anglaise de la phrase précédente:

«Said company shall have its principal office in Luxembourg.»

Art. 11. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Version anglaise de l'article 11 des statuts:

«The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday in the month of April at 11.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2005, vol. 899, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(012500/239/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

HAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(012502/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

BRIXEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 49.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04787, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008753.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

TORNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 100.182.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ERACO LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town ici représentée par M. Serge Salvi, comptable, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, en date du 29 novembre 2005, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme TORNET S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100.182, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck de résidence à Echternach en date du 15 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 580 du 5 juin 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme TORNET S.A. pré-qualifiée, s'élève actuellement à 31.000,- EUR, représenté par 100 actions d'une valeur nominale de 310,- EUR intégralement libérées.

III.- Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société TORNET S.A.

IV.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prénommé a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Salvi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 23, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

J. Elvinger.

(011758/211/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

GREEN FOREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 40.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04779, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008754.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

MELITOR EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 103.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04764, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008755.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

NS-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 52.702.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NESTE OIL OYJ, a corporation incorporated in Finland with registered number 1852302-9 whose registered office is at Keilaranta 8, Espoo, Finland,

hereby represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power-of-attorney given on December 21st, 2005, signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary and which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the company NS-MANAGEMENT S.A. (the «Company»), has requested the undersigned notary to document the following:

I.- that the appearing party is the sole shareholder of the Company incorporated pursuant to a notarial deed of notary Paul Decker, on 23 October 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3 of 3 January 1996 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number 52.702; the articles of incorporation of the Company have never been amended.

II.- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III.- That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company.

IV.- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.

V.- That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors and to the independent auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved Company has been cancelled by the notary.

VII.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

VIII.- That the appearing party commits itself to pay the cost of the present deed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NESTE OIL OYJ, une société constituée en Finlande, enregistrée sous le numéro 1852302-9 et ayant son siège social à Keilaranta 8, Espoo, Finlande,

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2005, laquelle est signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société NS-MANAGEMENT S.A. (la «Société»), a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- Que le comparant est l'unique actionnaire de la Société constituée suivant acte notarié du notaire Paul Decker, le 23 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3 du 3 janvier 1996 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 52.702; les statuts de la Société n'ont encore jamais été modifiés.

II.- Que le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III.- Que le comparant en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

IV.- Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

V.- Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur indépendant de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VI.- Que le notaire a procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans [au dernier siège sociale de la Société].

VIII.- Que le comparant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2006, vol. 899, fol. 85, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(012391/239/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

MAISON A. KAYSER-ELCHEROTH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.
R. C. Luxembourg B 17.261.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

M. Elcheroth

Gérante

(008877.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2220 Luxembourg-Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 69.260.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, a société anonyme, qualifying as Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), having its registered office in L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf, incorporated by deed of the undersigned notary on April 14, 1999, published in the Mémorial C, number 347 of May 17, 1999, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 69.260. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 22 June 2005, published in the Mémorial C, number 710 of July 19, 2005.

The meeting was opened at 5.00 p.m. and was presided by Mr Jeroen van der Molen, Legal Counsel, with professional address at 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel.

The President appointed as secretary Mr Christophe Girondel, Associate Director, with professional address at 1A, Héienhaff, L-1736 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jens Hasse, Deputy Manager, professional address at 1A, Héienhaff, L-1736 Senningerberg.

The Board of meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Approval of the report of the board of directors dated August 29, 2005 drawn up in accordance with Article 265 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the «Law»);

2. Approval of the report of the independent expert dated September 19, 2005 drawn up in accordance with Article 266 (1) of the Law;

3. Acknowledgement of the accomplishment of all formalities prescribed in Article 267 of the Law;

4. Approval of the merger proposal as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») of October 10, 2005;

5. Approval of the merger between NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, SICAV (hereinafter «NIMF») as the Absorbed Company and NORDEA 1, SICAV (hereinafter «NORDEA 1») as the Absorbing Company. The absorption of NIMF into NORDEA 1 shall be effected by absorbing NIMF-EUROPEAN EQUITY FUND, NIMF-GLOBAL EQUITY FUND, NIMF-GLOBAL HIGH YIELD BOND FUND and NIMF-EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND into NORDEA 1-EUROPEAN CORE EQUITY FUND, NORDEA 1-GLOBAL CORE EQUITY FUND, NORDEA 1-GLOBAL HIGH YIELD BOND FUND and NORDEA 1-EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND respectively, by contribution of its assets and liabilities to NORDEA 1-EUROPEAN CORE EQUITY FUND, NORDEA 1-GLOBAL CORE EQUITY FUND, NORDEA 1-GLOBAL HIGH YIELD BOND FUND and NORDEA 1-EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND with effect on January 1, 2006; the applicable exchange ratio between the shares of NIMF and new shares of NORDEA 1 shall be on a 1-1 (one to one) ratio on the basis of the Net Asset Value of the respective sub-funds of NIMF as of December 31, 2005;

6. Dissolution of the Company and subsequent cancellation of the outstanding shares of the Company;

7. Discharge of the directors of the Company and determination of the place where the books and record of the Company will be kept for a period of five years;

8. Effectiveness of the merger.

II.- The present extraordinary general meeting is an adjourned meeting, a first extraordinary general meeting which has been convened for November 15, 2005 with an agenda containing the items indicated in I) above, having been unable to resolve on these items, the quorum of presence imposed by law having not been reached.

III.- The result of said meeting of November 15, 2005, has been expressly reminded to the shareholders in the convening notices containing the agenda of the present extraordinary general meeting published in:

- the «Mémorial C» number 1276 of November 25, 2005 and number 1371 of December 12, 2005,

- the «Wort» of November 25, 2005 and of December 12, 2005,

- the «Tageblatt» of November 25, 2005 and of December 12, 2005,

- the «Financial Times, European Edition» of November 25, 2005 and of December 12, 2005,

- the «Dagens Industri» of November 25, 2005 and of December 12, 2005, and

- the «Dagens Næringsliv» of November 25, 2005 and of December 12, 2005.

The justifying publications are deposited on the bureau of the meeting.

Notices setting forth the agenda of the meeting have been sent by registered mail on November 21, 2005 to each registered shareholder.

IV.- The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

V.- The meeting is informed that, pursuant to a decision of the Board of Directors of the Company dated September 28, 2005, NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - EUROPEAN EQUITY FUND has been closed; consequently it does not participate in the merger process any more.

VI.- The meeting is informed that, pursuant to a decision of the Board of Directors of the Company dated December 7, 2005, NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - GLOBAL HIGH YIELD BOND FUND has been closed; consequently it does not participate in the merger process any more.

VII.- It appears from the attendance list, that the shares represented at the present extraordinary general meeting, compared with the outstanding shares are as follows:

- 0 Class AP shares of NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - GLOBAL EQUITY FUND out of 0 Class AP shares outstanding;

- 36,158 Class AI shares of NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - GLOBAL EQUITY FUND out of 248,368 Class AI shares outstanding;

- 0 Class AP shares of NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND out of 0 Class AP shares outstanding;

- 69,338 Class AI shares of NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND out of 934,407 Class AI shares outstanding.

VIII.- The present meeting is regularly constituted and can decide validly on the items of the agenda, no quorum of shareholders present or represented being required.

IX.- The provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows:

1. The merger proposal under notarial deed dated September 19, 2005 established by the boards of directors of the merging companies has been published in the Mémorial C on October 10, 2005.

2. A report has been established by the board of directors of each of the merging companies explaining and supporting the merger proposal and in particular the share exchange ratios. A copy of these reports is attached to these minutes.

3. The independent expert, KPMG AUDIT, S.à r.l., appointed by order of the President of the Second Chamber of the Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg acting in commercial matters, has established a single report for the absorbing and absorbed companies which is annexed to these minutes.

4. The documents required pursuant to article 267 of the Law have been available at the registered office of the Company, for inspection by the shareholders, at least one month prior to the date of this meeting. An attestation certifying as to the availability of these documents shall remain annexed to the present deed.

X.- After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which, after deliberation and discussion of the merger proposal, were unanimously taken:

First resolution

The meeting approves the report of the board of directors dated August 29, 2005 drawn up in accordance with article 265 of the Law.

Second resolution

The meeting approves the report of the independent expert dated September 19, 2005 prescribed by article 266 (1) of the Law.

Third resolution

The meeting acknowledges the accomplishment of the formalities prescribed by article 267 of the Law.

Fourth resolution

The meeting approves the merger proposal between the absorbing company NORDEA 1, SICAV and the Company as set out in the merger proposal published in the Mémorial C of October 10, 2005.

Fifth resolution

The meeting decides to approve, effective on January 1, 2006, the merger by absorption of the Company by NORDEA 1, SICAV having its registered office in L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf, pursuant to the merger proposal under notarial deed of September 19, 2005, it being understood that one or more shareholders of NORDEA 1, SICAV representing at least 5% of the outstanding shares may request until the day after the holding of this meeting the convening of an extraordinary shareholders meeting of NORDEA 1, SICAV to approve the merger.

The meeting approves, effective on January 1, 2006, the merger of the sub-funds of the Company with sub-funds of NORDEA 1, SICAV pursuant to the provisions of the merger proposal and in accordance with articles 257 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of September 7, 1987 as follows:

- NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - GLOBAL EQUITY FUND contributes its assets and liabilities to, and is absorbed by, NORDEA 1 - GLOBAL CORE EQUITY FUND;

- NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND contributes its assets and liabilities to, and is absorbed by, NORDEA 1 - EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND.

The meeting is informed that NORDEA 1, SICAV, for the purpose of the merger, is activating 2 currently dormant sub-funds as of January 1, 2006, NORDEA 1 - GLOBAL CORE EQUITY FUND and NORDEA 1 - EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND.

The exchange ratio between the shares of the sub-funds of the Company and the corresponding sub-funds in NORDEA 1, SICAV shall be one to one ratio (1-1) based on the Net Asset Value of the respective sub-funds of the Company as of December 31, 2005.

Sixth resolution

The meeting decides that the Company be dissolved without liquidation, all of the assets and liabilities of the Company having been transferred to NORDEA 1, SICAV and that all outstanding shares of the Company are cancelled.

Seventh resolution

The meeting decides to discharge the directors of the Company from any liability from the performance of their duty with effect as from January 1, 2006 and decides that the books and records of the Company shall be kept at 672, rue de Neudorf, Findel for a period of five (5) years as from January 1, 2006.

Eighth resolution

The meeting states that the merger is effective as of January 1, 2006.

Declaration

In accordance with Article 271(2) of the Law, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to realise the merger.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the concerned sub-funds of NORDEA 1, SICAV as a result of the present deed, are estimated approximately at 7,500 EUR.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 5.30 p.m.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Findel, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), ayant son siège social à L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 347 du 17 mai 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 69.260. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial C, numéro 710 du 19 juillet 2005.

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Jeroen van der Molen, Legal Counsel, avec adresse professionnelle au 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Girondel, Associate Director, avec adresse professionnelle au 1A, Héienhaff, L-1736 Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jens Hasse, Deputy Manager, avec adresse professionnelle au 1A, Héienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration du 29 août 2005 établi conformément à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»);

2. Approbation du rapport de l'expert indépendant du 19 septembre 2005 établi conformément à l'article 266 (1) de la Loi;

3. Constatation de l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi;

4. Approbation du projet de fusion publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 10 octobre 2005;

5. Approbation de la fusion entre NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, SICAV (ci-après «NIMF») en tant que société absorbée et NORDEA 1, SICAV (ci-après «NORDEA 1») en tant que société absorbante. L'absorption de NIMF dans NORDEA 1 sera effectuée en absorbant respectivement NIMF-EUROPEAN EQUITY FUND, NIMF-GLOBAL EQUITY FUND, NIMF-GLOBAL HIGH YIELD BOND FUND et NIMF-EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND dans NORDEA 1-EUROPEAN CORE EQUITY FUND, NORDEA 1-GLOBAL CORE EQUITY FUND, NORDEA 1-GLOBAL HIGH YIELD BOND FUND et NORDEA 1-EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND respectivement, par un apport des avoirs et engagements à NORDEA 1-EUROPEAN CORE EQUITY FUND, NORDEA 1-GLOBAL

CORE EQUITY FUND, NORDEA 1-GLOBAL HIGH YIELD BOND FUND et NORDEA 1-EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND avec effet au 1^{er} janvier 2006; le rapport d'échange applicable entre les actions de NIMF et les nouvelles actions de NORDEA 1 sera de 1-1 sur base de la Valeur Nette d'Inventaire des compartiments respectifs de NIMF au 31 décembre 2005;

6. Dissolution de la Société et annulation subséquente des actions en circulation de la Société;

7. Décharge aux administrateurs de la Société et détermination de l'endroit où seront conservés les livres et documents de la Société pendant cinq ans;

8. Date effective de la fusion.

II.- La présente assemblée générale extraordinaire est une assemblée ajournée étant donné qu'une première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 15 novembre 2005 avec un ordre du jour contenant les points indiqués sub I) n'a pas pu délibérer valablement sur ces points, le quorum de présence imposé par la loi n'ayant pas été atteint.

III.- Le résultat de ladite assemblée du 15 novembre 2005 a été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée générale extraordinaire, contenant l'ordre du jour et insérés dans:

- Le «Mémorial C» numéro 1276 du 25 novembre 2005 et numéro 1371 du 12 décembre 2005,

- Le «Wort» du 25 novembre 2005 et du 12 décembre 2005,

- Le «Tageblatt» du 25 novembre 2005 et du 12 décembre 2005,

- Le «Financial Times, European Edition» du 25 novembre 2005 et du 12 décembre 2005,

- Le «Dagens Industri» du 25 novembre 2005 et du 12 décembre 2005, et

- Le «Dagens Næringsliv» du 25 novembre 2005 et du 12 décembre 2005.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

Des avis énonçant l'ordre du jour ont été envoyés par lettres recommandées en date du 21 novembre 2005 à tout actionnaire nominatif.

IV.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

V.- L'assemblée prend note qu'en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la Société du 28 septembre 2005, NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - EUROPEAN EQUITY FUND a été fermé; en conséquence, il ne fait plus partie du processus de fusion.

VI.- L'assemblée prend note qu'en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la Société du 7 décembre 2005, NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - GLOBAL HIGH YIELD BOND FUND a été fermé; en conséquence, il ne fait plus partie du processus de fusion.

VII.- Il apparaît de la liste de présence que les actions représentées à la présente assemblée par rapport aux actions en circulation sont les suivantes:

- 0 actions de Classe AP de NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - GLOBAL EQUITY FUND sur 0 actions de Classe AP en circulation;

- 36.158 actions de Classe AI de NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - GLOBAL EQUITY FUND sur 248.368 actions de Classe AI en circulation;

- 0 actions de Classe AP de NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND sur 0 actions de Classe AP en circulation;

- 69.338 actions de Classe AI shares de NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND sur 934.407 actions de Classe AI en circulation.

VIII.- La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, aucun quorum de présence n'étant requis.

IX.- Conformément à la loi sur les sociétés, les formalités suivantes ont été accomplies:

1. Le projet de fusion établi par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés fusionnantes, établi sous forme notariée en date du 19 septembre 2005 a été publié au Mémorial C du 10 octobre 2005.

2. Un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange a été établi. Une copie de ces rapports est annexée au présent procès-verbal.

3. L'expert indépendant KPMG AUDIT, S.à r.l. désigné par la Deuxième Chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale a établi un rapport unique pour les sociétés qui fusionnent. Une copie dudit rapport restera annexée au présent procès-verbal.

4. Le dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés qui fusionnent un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale en vue de leur inspection par les actionnaires, a été exécuté. Une attestation certifiant le dépôt de ces documents restera annexée aux présentes.

X.- Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, le président met aux voix les résolutions suivantes qui, après examen et discussion du projet de fusion, sont adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée approuve le rapport du conseil d'administration du 29 août 2005 prescrit par l'article 265 de la Loi.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le rapport de l'expert indépendant du 19 septembre 2005 prescrit par l'article 266 (1) de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion entre la société absorbante NORDEA 1, SICAV et la Société, tel que ce projet de fusion a été publié le 10 octobre 2005 au Mémorial C.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver, avec effet au 1^{er} janvier 2006, la fusion par absorption de la Société par NORDEA 1, SICAV ayant son siège social à L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf, conformément au projet de fusion notarié du 19 septembre 2005, étant entendu qu'un ou plusieurs actionnaires de NORDEA 1, SICAV disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des actions du capital souscrit de celle-ci, ont le droit de requérir jusqu'au lendemain de la tenue de la présente assemblée, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

L'assemblée approuve, avec effet au 1^{er} janvier 2006, la fusion des compartiments de la Société avec certains compartiments de NORDEA 1, SICAV selon les dispositions prévues dans le projet de fusion et conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987 comme suit:

- NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - GLOBAL EQUITY FUND transfère ses actifs et passifs à, et est absorbée par NORDEA 1 - GLOBAL CORE EQUITY FUND;

- NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND transfère ses actifs et passifs à, et est absorbée par NORDEA 1 - EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND.

L'assemblée prend note qu'aux fins de la fusion NORDEA 1, SICAV réactive avec effet au 1^{er} janvier 2006, 2 compartiments actuellement dormants: NORDEA 1 - GLOBAL CORE EQUITY FUND ET NORDEA 1 - EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND.

Le rapport d'échange entre les actions des compartiments de la Société et des compartiments correspondants de NORDEA 1, SICAV sera d'un à un (1-1) sur base de la Valeur Nette d'Inventaire des compartiments de la Société au 31 décembre 2005.

Sixième résolution

L'assemblée décide que la Société sera dissoute sans liquidation, tous ses actifs et passifs étant transmis à NORDEA 1, SICAV et que toutes les actions en circulation de la Société sont annulées.

Septième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la Société de toute responsabilité dans l'exercice de leurs fonctions avec effet au 1^{er} janvier 2006 et décide que les livres et documents de la Société seront conservés pendant 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2006 au 672, rue de Neudorf, Findel.

Huitième résolution

L'assemblée prend acte que la fusion est effective à partir du 1^{er} janvier 2006.

Déclaration

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société en rapport avec la présente fusion.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent aux compartiments concernés de NORDEA 1, SICAV à la suite du présent acte sont estimés à environ 7.500 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Le notaire, qui connaît et comprend l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande desdits comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Findel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétations données aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs noms, pré-noms, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. van der Molen, Ch. Girondel, J. Hasse, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

P. Frieders.

(011305/212/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

LE SAUMUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 13, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 45.687.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée LE SAUMUR, S.à r.l., du 23 janvier 2006 que Monsieur Domenico Anelli, commerçant, demeurant à L-1417 Luxembourg, 13, rue Dicks a cédé à Monsieur Francesco Anelli, commerçant, demeurant à Luxembourg, 24, rue Christophe Colomb, 50 (cinquante) parts de la société.

Il résulte également d'un autre acte de cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée LE SAUMUR, S.à r.l. du 23 janvier 2006 que Monsieur Domenico Anelli, préqualifié, a cédé à Madame Lorna Miller, employée privée, demeurant à Luxembourg, L-2711 Luxembourg, 48, rue Richard Wagner, 150 (cent cinquante) parts de la société.

Après les cessions ci-avant décrites, le capital de la société se trouve réparti comme suit:

1.- Monsieur Francesco Anelli, commerçant, demeurant à Luxembourg, 24, rue Christophe Colomb, deux cent cinquante parts sociales	250
3.- Madame Lorna Miller, employée privée, demeurant à Luxembourg, L-2711 Luxembourg, 48, rue Richard Wagner, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010236/850/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

HOLMANI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 113.731.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit de l'Etat de Panama XEN INVESTMENTS CORP S.A., ayant son siège social à Panama;
2.- La société anonyme de droit de l'Etat de Panama WOODHENG, ayant son siège social à Panama;
ici représentées par Mademoiselle Sonia Garcia, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 19 janvier 2006, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding sous la dénomination de HOLMANI.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit de la commune par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter; elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions Transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) La société XEN INVESTMENTS CORP S.A., prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2) La société WOODHENG, prénommée, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dé pensés, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Marc Hilger, conseil fiscal, né le 23 avril 1949 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- b) Monsieur Ronald Weber, conseil économique, né le 2 août 1953 à Maastricht, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- c) Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable, né le 27 décembre 1960 à Dudelange, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- 2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

La société ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 27.761.

- 3.- Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2011.

4.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Garcia, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 32, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 janvier 2006.

P. Decker.

(011288/206/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

37584

FIDUCIAIRE LAUNACH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 27.451.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 31 octobre 2005 que:

1. L'Assemblée a décidé de révoquer Madame Ghislaine Marquillie de ses fonctions de Commissaire aux Comptes.
2. L'Assemblée a décidé de nommer en son remplacement:
La société FIDUCIAIRE PRINCIPALE S.A., ayant son siège social 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire à Luxembourg en date du 30 décembre 2005 que:

1. Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateurs les personnes suivantes:

Sont réélus Monsieur Frank Marquillie, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Jean-Louis Richard, demeurant à Paris (France),

La société IMACORP S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

2. Le mandat de l'Administrateur-Délégué venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur-Délégué la personne suivante:

Est réélu Monsieur Frank Marquillie, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010360//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LAUNACH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 27.451.

—
Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature

Un mandataire

(010356//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.
